

PRÉAVIS N°63

AU CONSEIL COMMUNAL

Plan de mobilité de l'administration communale
Demande de crédit de CHF 405'000 pour la mise en
œuvre durant la période 2008-2012

Déléguée municipale: Mme Elisabeth Ruey-Ray
Nyon, le 14 avril 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

I.1. Contexte

La région de Nyon a connu ces dernières décennies un rythme de croissance très élevé. Routes congestionnées aux heures de pointe et manque de places de stationnement en résultent, alors que l'accessibilité aux sites de travail est un enjeu majeur de l'attractivité et de la productivité des entreprises nyonnaises.

La croissance dans l'agglomération de Nyon se poursuivra ses prochaines années et ira de pair avec une diminution du nombre de places de stationnement en raison de divers projets de construction (réduction importante, voire disparition des parkings périphériques Martinet, Ruettes et Clémenty). Il est indispensable que la Ville de Nyon anticipe et mette en œuvre des solutions cherchant à limiter la circulation automobile dans le but d'assurer le bon fonctionnement du réseau routier nyonnais et de limiter les nuisances en terme de bruit et de pollution de l'air.

Les plans de mobilité d'entreprise sont reconnus comme une des possibilités d'intervention et promus par la Confédération et le Canton puisqu'ils permettent aux entreprises d'influencer directement la répartition modale à travers le comportement de leurs collaborateurs.

I.2. Initiation du projet

Face à ce constat la Municipalité a décidé le 19 février 2007 d'établir un plan de mobilité pour l'administration communale. Elle souhaite ainsi se montrer exemplaire et motiver les entreprises nyonnaises à initier une démarche semblable. En inscrivant la réalisation du plan de mobilité dans les priorités de législature, la Municipalité a encore souligné l'importance qu'elle accorde à cette démarche.

I.3. Etablissement du plan de mobilité

Dans le cadre d'une demande de crédits supplémentaires (préavis N°41 du 19 septembre 2007), le Conseil communal a octroyé les fonds nécessaires pour mandater le bureau Mobilitéée sàrl, chargé d'étudier la gestion de la mobilité dans l'administration communale. S'inscrivant dans une campagne nationale de promotion des plans de mobilité d'entreprise de *SuisseEnergie pour les communes*, la démarche a bénéficié d'une subvention de CHF 16'000, sur un coût total de CHF 46'000.

L'étude établie par le mandataire a permis de connaître les habitudes et les contraintes des collaborateurs de l'administration communale et a débouché sur la proposition d'un vaste catalogue de mesures jugées adaptées à la situation de Nyon. Les propositions ont alors été soumises au groupe d'usagers, composé de représentants volontaires de la quasi totalité des services communaux.

L'Office de la mobilité a ensuite approfondi la réflexion en cherchant la discussion avec les différents services et en tenant compte des remarques du groupe d'usagers et du comité de pilotage, composé de la conseillère municipale en charge du dossier et des chefs des services de police, travaux et environnement, et ressources et relations humaines. Parmi les

propositions du mandataire ont finalement été sélectionnées et adaptées celles qui coïncident au mieux avec les besoins et les possibilités de l'administration et des collaborateurs. Le présent préavis porte sur le plan d'action ainsi élaboré.

En parallèle, le mandataire a été chargé de la démultiplication de la démarche auprès des entreprises nyonnaises : une conférence à l'intention de celles-ci le 20 septembre 2007 a été suivie de contacts directs du mandataire avec les plus grandes entreprises de Nyon, dans le but de leur présenter les possibilités d'agir et les motiver à devenir actives.

2. Description du projet

2.1. Philosophie du plan de mobilité

Les termes "information – incitation – globalité" caractérisent parfaitement la philosophie de ce plan de mobilité.

Vouloir inciter des individus à changer leurs habitudes est un projet ambitieux et de longue haleine. L'important effort de sensibilisation et d'information doit impérativement être complété par des encouragements d'ordre financier. Sans ces derniers, il est illusoire de croire qu'un nombre important de personnes modifiera son comportement.

Nous sommes persuadés que pour induire de réels changements dans le comportement, il faut voir la mobilité de l'individu dans sa globalité. Par conséquent, les mesures proposées ne se limitent pas strictement aux déplacements pendulaires et professionnels, mais visent à motiver les collaborateurs à reconsidérer leur mobilité de manière globale.

Le plan de mobilité touche tous les modes de transport et s'applique aussi bien aux collaborateurs de l'administration communale qu'aux conseillers municipaux.

2.2. Objectif et mise en œuvre

En terme de report modal, l'objectif est de diminuer la part du trafic individuel motorisé d'actuellement deux tiers à la moitié d'ici à quatre ans.

La mise en œuvre des mesures et des actions du plan de mobilité se fera en étroite collaboration avec les services et, si les ressources humaines et financières le permettent, devrait être terminée dans un délai de 2 ans (cf. mesure PMN 31). Le plan d'action précise le délai de réalisation pour chaque mesure à titre indicatif. L'adaptation ou la création de règlements, nécessaire à l'application des mesures (cf. PMN 30), devra être coordonnée, en particulier avec les services des finances et des ressources et relations humaines. Le suivi des performances sera assuré par le biais d'un bilan des déplacements professionnels et d'un relevé des habitudes des collaborateurs (cf. PMN 32).

Conçu comme un outil évolutif, une évaluation conduite tous les deux ans permettra de faire évoluer le plan de mobilité en fonction des performances atteintes, des conditions cadres changeantes et des besoins des collaborateurs (cf. PMN 33).

2.3. Eléments principaux du plan d'action

Le plan d'action est composé de 33 mesures et mentionne sept autres mesures qui, bien qu'elles ne fassent pas partie intégrante du plan, contribuent à l'amélioration des conditions pour une mobilité durable des collaborateurs (à titre d'exemple, la mise en place d'une cafétéria à la place du Château, qui incitera les collaborateurs à rester sur place pour leur repas de midi).

Ci-dessous sont résumées les « mesures phares » du plan de mobilité (pour la liste exhaustive des mesures, voir le plan d'action annexé) :

PMN 1 Vélos à assistance électrique

Sur tous les sites qui en ont l'utilité professionnelle, des vélos électriques sont à disposition des collaborateurs qui les réservent en ligne. Lors d'une utilisation très fréquente, un vélo personnel peut être attribué.

Le week-end, les mêmes vélos peuvent être empruntés par les collaborateurs pour une utilisation privée.

PMN 6 Subvention à l'achat d'un abonnement

Afin de les inciter à utiliser les transports publics, tous les collaborateurs bénéficient des prestations suivantes :

- remboursement de l'abonnement demi-tarif CFF;
- subvention de CHF 300 à l'achat d'un abonnement annuel TPN;
- subvention de CHF 300 à l'achat d'un abonnement annuel de parcours CFF;
- subvention de CHF 1'000 à l'achat d'un abonnement général CFF.

PMN 11 Mobility Business CarSharing

Une voiture Mobility sera stationnée à la place du Château. Selon le degré d'utilisation par les services et le potentiel de clients privés, le nombre de véhicules pourra être augmenté, également sur d'autres sites de l'administration.

La voiture est réservée à l'usage exclusif des collaborateurs de l'administration communale durant la journée.

Les abonnements Mobility permettent également de prendre des voitures Mobility à d'autres emplacements (à Nyon ou ailleurs, p.ex. en combinaison avec les transports publics).

Synergie importante : les voitures sont disponibles pour la population le soir et le week-end.

PMN 12 Stationnement

Les conditions actuelles de tarification des places de stationnement des collaborateurs au centre-ville (situées sur domaine privé de la commune) sont maintenues. La tarification pourra être étendue ultérieurement à d'autres sites, selon leur emplacement géographique et en fonction de l'évolution des conditions cadre (politique globale de stationnement, saturation du réseau routier).

PMN 13 Pause covoiturage

Lors de rencontres organisées périodiquement, les collaborateurs ont l'occasion de s'informer quant au fonctionnement du covoiturage, de former des équipes et de partager une pause-sandwich offerte en toute convivialité.

PMN 14 Bourse covoiturage

Une bourse de covoiturage, accessible sur le serveur informatique et, si besoin, sur papier, permet aux collaborateurs d'apercevoir les demandes de covoiturage ainsi que les équipes de covoiturage déjà établies.

PMN 19 Action annuelle de sensibilisation et de formation

Une fois par année, une action soit de sensibilisation, soit de formation est conduite.

PMN 23 Prix Mobinno

Chaque année, lors de la soirée du personnel, un collaborateur/une collaboratrice ayant démontré un comportement exemplaire en terme de mobilité est récompensée par le Prix Mobinno (CHF 500).

2.4. Prix Mobilité d'Entreprise 2008

Le Département des infrastructures du Canton de Vaud organise une nouvelle édition du Prix Mobilité d'Entreprise en 2008. Le prix étant également ouvert aux administrations publiques cette année, la Ville de Nyon y participera avec son tout nouveau plan de mobilité.

3. Incidences financières

Les fonds nécessaires pour la mise en œuvre des 33 mesures du plan de mobilité sont résumés dans le tableau ci-dessous (*en italique, les projets générant les coûts les plus importants*) :

Rubrique	coûts initiaux	2008	2009	2010	2011	2012
Mobilité douce (Mesures PMN 1-5)	42'500	500	3'900	4'400	4'400	4'400
<i>dont PMN 1 Vélos électriques</i>	<i>30'000</i>	<i>500</i>	<i>2'500</i>	<i>2'500</i>	<i>2'500</i>	<i>2'500</i>
<i>et PMN 3 Parkings à vélo</i>	<i>10'000</i>					
Transports en commun (PMN 6-9)	0	1'000	49'500	57'500	64'500	70'500
<i>dont PMN 6 Subvention abonnements</i>			<i>46'500</i>	<i>54'500</i>	<i>61'500</i>	<i>67'500</i>
Voiture et deux-roues motorisés (PMN 10-12)	5'000	1'500	4'400	4'400	4'400	4'400
Covoiturage (PMN 13-16)	1'500	500	500	500	500	500
Communication et sensibilisation (PMN 17-27)	18'500	3'700	3'700	3'700	3'700	3'700
<i>dont PMN 17 Site intranet</i>	<i>12'000</i>					
Divers	6'500	800	6'000	7'500	7'500	8'500
Total	74'000	8'000	68'000	78'000	85'000	92'000

La planification des dépenses pour les coûts initiaux (voir tableau ci-dessus) prévoit CHF 58'000 pour 2008 et CHF 16'000 pour 2009.

Ne sont pas compris dans ces montants les coûts pour des projets qui ne sont pas exclusivement liés au plan de mobilité et qui ne peuvent être chiffrés avec une précision suffisante à ce stade :

- PMN 1, 3 et 10 : Construction d'un abri pour les deux-roues appartenant à l'administration derrière le poste de police. L'abri sera partagé avec le Service de la police et fera l'objet d'un projet commun (avant-projet en élaboration par le Service des bâtiments).
- PMN 32 : Afin de pouvoir dresser un bilan annuel des déplacements effectués, l'achat ou l'élaboration d'une nouvelle application pour la saisie et le traitement des notes de frais est nécessaire. Elle devra être élaborée en collaboration étroite avec les services des finances et des ressources et relations humaines.

Les dépenses générées par le plan de mobilité pourront partiellement être compensées par des économies faites directement et à court terme sur d'autres dépenses, notamment par une baisse du montant total des indemnités pour des déplacements professionnels en voiture privée. D'autres économies seront faites de manière plus indirecte et à long terme, en fonction du changement de comportement des collaborateurs, p.ex. par une diminution des jours de maladie grâce à une meilleure constitution physique des collaborateurs pratiquant la mobilité douce. Il n'est cependant pas possible d'estimer précisément ces économies.

4. Aspects du développement durable

4.1. Dimension économique

En se dotant d'un plan de mobilité ambitieux, la Ville de Nyon augmente son attractivité en tant qu'employeur et améliore son image en tant qu'organisme public.

Dans le cadre de cette démarche, la Ville de Nyon intensifie le contact et la collaboration avec les entreprises nyonnaises. Elle les incite à réfléchir au fonctionnement de leur mobilité, aspect important du développement durable d'une entreprise.

En diminuant le risque de congestion sur le réseau routier à long terme, le plan de mobilité aide à maintenir de bonnes conditions de circulation, ce qui a un effet positif sur l'attractivité et la compétitivité du site économique de Nyon.

Grâce à la collaboration avec la société Mobility CarSharing, le nombre de voitures en auto-partage à Nyon augmente et, par conséquent, l'offre de Mobility gagne en attractivité. La population entière peut potentiellement en bénéficier.

4.2. Dimension sociale

Les collaborateurs bénéficient de nouvelles prestations dont certaines, comme le covoiturage, favorisent le contact entre collaborateurs. Le passage à la mobilité douce aura un « effet secondaire » souhaitable, à savoir des effets bénéfiques sur la santé des intéressés.

Aussi, la médiatisation du plan de mobilité de la Ville participera à la sensibilisation de la population aux problèmes et aux enjeux de la mobilité.

4.3. Dimension environnementale

Le report modal vers des modes de transport durables, auquel le plan de mobilité aspire, permettra d'économiser de l'énergie et participera ainsi à la protection du climat et à la limitation des nuisances en terme de bruit et de pollution de l'air.

5. Conclusion

La Ville de Nyon a l'obligation d'anticiper une aggravation des problèmes de circulation. Une des mesures promues par la Confédération et le Canton est l'établissement de plans de mobilité en entreprise. Pour pouvoir faire jouer pleinement cet outil, il est indispensable que la Ville montre le bon exemple en mettant en place le premier véritable plan de mobilité de la Ville.

Aussi doit-on se donner les moyens de réussir ce projet ambitieux. Cela ne va pas sans un certain investissement financier afin de créer de véritables incitations à changer de comportement.

NYON · PRÉAVIS N° 63 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis n° 63 concernant le plan de mobilité de l'administration communale,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. Un **crédit de CHF 405'000** est accordé à la Municipalité pour la mise en œuvre du plan de mobilité de l'administration communale durant la période 2008 – 2012.

Les dépenses annuelles seront amorties en une année et seront réparties de la manière suivante :

- CHF 66'000 en 2008
dont CHF 58'000 part 2008 coûts initiaux et CHF 8'000 coût de fonctionnement
- CHF 84'000 en 2009
dont CHF 16'000 part 2009 coûts initiaux et CHF 68'000 coût de fonctionnement
- CHF 78'000 en 2010
- CHF 85'000 en 2011
- CHF 92'000 en 2012

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 avril 2008 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Vice-Président :

La Secrétaire :

Is

Is

C. Dupertuis

S. Huber

Annexes

Plan de mobilité de l'administration communale

**Plan de mobilité
de l'administration communale**
Plan d'action

Introduction

Contexte

Le rythme de croissance élevé observé ces dernières décennies dans l'agglomération de Nyon se poursuivra et ira de pair avec une diminution du nombre de places de stationnement. Il est indispensable que la Ville de Nyon anticipe et mette en œuvre des solutions cherchant à limiter la circulation automobile dans le but d'assurer le bon fonctionnement du réseau routier nyonnais et de limiter les nuisances en terme de bruit et de pollution de l'air.

Les plans de mobilité d'entreprise sont reconnus comme l'une des possibilités d'intervention et sont promus par la Confédération et le Canton puisqu'ils permettent aux entreprises d'influencer directement la répartition modale à travers le comportement de leurs collaborateurs. Souhaitant voir les entreprises nyonnaises initier une telle démarche, la Municipalité a décidé de se montrer exemplaire en établissant un plan de mobilité pour son administration.

Philosophie

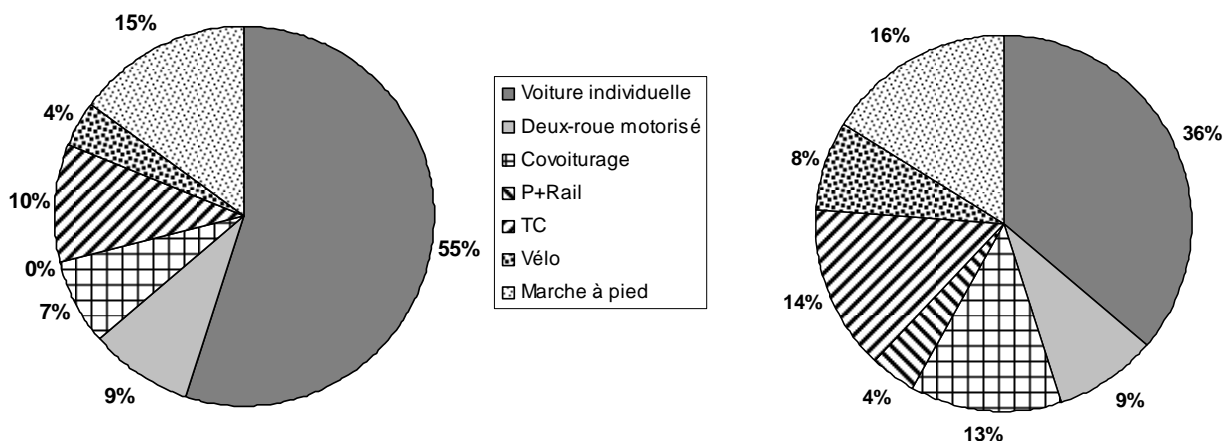
Le plan de mobilité pour l'administration communale est axé sur l'information et l'incitation. Les mesures proposées ne se limitent pas strictement aux déplacements pendulaires et professionnels, mais visent à motiver les collaborateurs à reconsidérer leur mobilité de manière générale.

Le plan de mobilité touche tous les modes de transport et s'applique aussi bien aux collaborateurs de l'administration communale qu'aux conseillers municipaux.

Objectif

En terme de report modal, l'objectif est de diminuer la part du trafic individuel motorisé (TIM, correspond ici à la somme des parts pour voiture, deux-roues motorisé et 50% du covoiturage) d'actuellement deux tiers à la moitié d'ici à quatre ans.

Le report modal visé tient compte de la disposition au changement des collaborateurs vers les différents modes de transports plus écologiques (résultat du « Questionnaire sur les déplacements des collaborateurs de la Ville de Nyon », juin 2007). La part de TIM de 50% peut être atteinte sous l'hypothèse que 15% des automobilistes ayant déclaré, avec ou sans condition, envisager l'abandon de leur voiture au profit d'un mode de transport plus écologique le mettent réellement en œuvre.

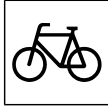


Répartition modale – état actuel, selon questionnaire de juin 2007

Répartition modale – objectif

Plan d'action

Les fiches suivantes présentent, par mode de transport, les actions retenues. Les projets phare sont mis en évidence par une trame grise. L'année indiquée en fin de chaque mesure précise le délai de mise en œuvre visé.



La mobilité douce est de loin le mode de déplacement le plus économique, écologique et sain. Pourquoi ne pas bénéficier des déplacements quotidiens pour diminuer les risques de maladies cardiovasculaires et d'ostéoporose par exemple ? Vous arriverez plus détendu au travail et aurez peut-être même gagné du temps – car vous n'aurez plus besoin de vous rendre au fitness après le travail !

	pendulaire	professionnel
<p>PMN 1 Vélos à assistance électrique</p> <p>Sur tous les sites qui en ont l'utilité professionnelle, des vélos électriques sont à disposition des collaborateurs qui les réservent en ligne. Lors d'une utilisation très fréquente, un vélo personnel peut être attribué.</p> <p>Le week-end, les mêmes vélos peuvent être empruntés par les collaborateurs pour une utilisation privée. <i>2008-2009</i></p>		↻
<p>PMN 2 Service d'entretien annuel</p> <p>Une fois par année, une journée « entretien du vélo » est organisée : les collaborateurs amènent leur vélo privé le matin, et le récupèrent le soir. Dans l'intervalle, un contrôle général, comprenant le réglage des freins, de la lumière et des vitesses, est effectué. D'éventuelles réparations plus importantes sont à la charge du collaborateur. <i>2009</i></p>	↕	↻
<p>PMN 3 Parkings à vélo</p> <p>Sur tous les sites de l'administration et en fonction des besoins, des places abritées - avec fixation au sol ou au mur à proximité des entrées - seront créées. <i>2009-2010</i></p>	↕	↻
<p>PMN 4 Recharge de véhicules électriques privés</p> <p>Les collaborateurs ont le droit de recharger les batteries de leur deux-roues électrique gratuitement sur leur lieu de travail. Au besoin, une borne extérieure est aménagée. <i>de suite</i></p>	↕	
<p>PMN 5 Equipement de pluie</p> <p>Des parapluies et capes de pluie pour le vélo sont disponibles en prêt pour les collaborateurs. <i>2009</i></p>	↕	↻
MESURES ASSOCIÉES AU PLAN DE MOBILITÉ		
<p>MA 1 Subvention à l'achat d'un vélo électrique</p> <p>A titre privé, les collaborateurs peuvent également bénéficier de la subvention à l'achat d'un vélo électrique, dans le cadre du programme <i>NewRide</i> auquel la Ville de Nyon participe.</p>	↕	
<p>MA 2 Aménagement de douches</p> <p>Dans le cadre de la réorganisation des locaux de la place du Château, des cabines de douches permettront aux collaborateurs de se rafraîchir après une évasion sportive sur le chemin du travail ou à midi.</p>	↕	
<p>MA 3 Amélioration des réseaux pour piétons et vélos</p> <p>L'accessibilité des sites de l'administration sera prise en compte dans le cadre de l'amélioration des réseaux pour piétons et vélos.</p>	↕	↻



Transports publics

▶ Que ce soit pour les trajets urbains ou de longue distance, les transports publics sont souvent une alternative intéressante à la voiture : sécurité, moins de stress, plus de temps à disposition pour préparer une séance . A noter également qu'ils coûtent en général moins cher que la voiture. ◀

	pendulaire	professionnel
PMN 6 Subvention à l'achat d'un abonnement Afin de les inciter à utiliser les transports publics, tous les collaborateurs bénéficient des prestations suivantes : <ul style="list-style-type: none">- remboursement de l'abonnement demi-tarif CFF- subvention de CHF 300 à l'achat d'un abonnement annuel TPN- subvention de CHF 300 à l'achat d'un abonnement annuel de parcours CFF- subvention de CHF 1'000 à l'achat d'un abonnement général CFF <i>2009</i>	↔	↻
PMN 7 Cartes journalières commune CFF Pour les longs trajets, les collaborateurs utilisent de préférence les cartes journalières, disponibles au contrôle des habitants. Celles-ci peuvent également être réservées pour les déplacements privés. <i>de suite</i>		↻
PMN 8 Première classe pour longs trajets Pour les trajets d'une durée de plus d'une heure, les collaborateurs sont autorisés à voyager en première classe, afin de pouvoir mieux valoriser le temps du déplacement. Il est possible de combiner le trajet en première classe avec une carte journalière CFF, moyennant un surclassement. <i>2008</i>		↻
PMN 9 Horaires transports publics Les horaires CFF, NStCM et des lignes TPN pertinentes sont affichés sur tous les sites de travail. <i>2008</i>	↔	↻
MESURES ASSOCIÉES AU PLAN DE MOBILITÉ		
MA 4 Amélioration de la desserte par les transports publics urbains L'accessibilité des sites de l'administration sera prise en compte lors de futurs projets d'amélioration du réseau des transports publics urbains.	↔	↻



Voiture et deux-roue motorisé

► *La voiture est un moyen de locomotion pratique et indispensable. Si nous l'utilisons aujourd'hui souvent par commodité et par habitude, il s'agit à l'avenir de l'utiliser de manière plus réfléchie et plus efficiente.* ◀

pendulaire professionnel

PMN 10 Véhicules de service

↻

Lors de tout achat de nouveau véhicule ou remplacement d'ancien véhicule de service, le service demandeur procède à une évaluation, présentée à la Municipalité, à l'aide des outils d'évaluation fournis par l'Office de la mobilité:

- examen d'alternatives à l'achat : amélioration du taux d'utilisation d'autres véhicules, Mobility Business CarSharing, transports publics, scooter ou vélo électrique.
- définition des exigences : transport d'objets encombrants, distances à parcourir, puissance, etc.
- pour les voitures, en principe choix d'une voiture à gaz, à l'aide de l'EcoMobiListe ATE et/ou le Catalogue TCS/SuisseEnergie
- pour les scooters, en principe choix d'un scooter électrique si les exigences le permettent

D'éventuels véhicules partagés par plusieurs services peuvent être réservés en ligne. 2009

PMN 11 Mobility Business CarSharing

↻

Une voiture Mobility sera stationnée à la place du Château. Selon le degré d'utilisation par les services et le potentiel de clients privés, le nombre de véhicules pourra être augmenté, également sur d'autres sites de l'administration.

La voiture est réservée à l'usage exclusif des collaborateurs de l'administration communale durant la journée.

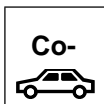
Les abonnements Mobility permettent également de prendre des voitures Mobility à d'autres emplacements (à Nyon ou ailleurs, p.ex. en combinaison avec les transports publics)

Synergie importante : les voitures sont disponibles pour la population le soir et le week-end. 2008

PMN 12 Stationnement

⌚

Les conditions actuelles de tarification des places de stationnement des collaborateurs au centre-ville (situées sur domaine privé de la commune) sont maintenues. La tarification peut être étendue ultérieurement à d'autres sites, selon leur emplacement géographique et en fonction de l'évolution des conditions cadre (politique globale de stationnement, saturation du réseau routier). de suite



Covoiturage

► *Se regrouper à plusieurs dans une voiture est un moyen économique, écologique et de surplus convivial pour se rendre au travail.* ◀

	pendulaire	professionnel
PMN 13 Pause covoiturage Lors de rencontres organisées périodiquement, les collaborateurs ont l'occasion de s'informer quant au fonctionnement du covoiturage, de former des équipes et de partager une pause-sandwich offerte en toute convivialité. <i>2008</i>	↕	
PMN 14 Bourse covoiturage Une bourse de covoiturage, accessible sur le serveur informatique et, si besoin, sur papier, permet aux collaborateurs d'apercevoir les demandes de covoiturage ainsi que les équipes de covoiturage déjà établies. <i>2008</i>	↕	
PMN 15 Covoiturage interfaces TP Certains sites de l'administration (p.ex. L'Asse) n'étant pas desservis de manière idéale par les TP, la liaison entre l'interface TP (gare, arrêt) et le lieu de travail peut être facilitée par du covoiturage, soit avec un collègue automobiliste, soit avec un véhicule de service, pour autant que les exigences du service le permettent. <i>sur demande</i>	↕	
PMN 16 Déplacements en mini-bus Lorsque plusieurs personnes se rendent à une même séance, visite ou autre manifestation et que les transports publics ne représentent pas une solution adaptée, l'utilisation d'un minibus de l'Office des sports est à préférer au déplacement individuel des participants. <i>de suite</i>		↻



Communication interne et sensibilisation

Le plan de mobilité ne peut réussir sans une communication interne efficace et des actions de sensibilisation régulières. Il s'agit, d'une part, d'informer concernant les actions et prestations mises en place par le plan de mobilité et, d'autre part, d'informer et de sensibiliser quant aux alternatives éco-mobiles.

	pendulaire	professionnel
PMN 17 Site intranet	↕	↻
Afin de faciliter l'accès des collaborateurs aux informations concernant le plan de mobilité, une interface intranet simple est créée sur le serveur commun. Il donne accès à :		
<ul style="list-style-type: none">- tous les documents utiles (p.ex. prestations, formulaires, statistiques)- des informations au sujet de la mobilité dans la région (p.ex. P+Rail, comparaison coût voiture - train), horaires TC, emplacements Mobility, ...)		
Dans les services dont une partie des collaborateurs ne dispose pas d'accès à un ordinateur, un classeur avec les documents importants est mis à disposition. 2008		
PMN 18 Lettre d'information interne	↕	↻
Une lettre d'information sera éditée en fonction de l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action pour communiquer de nouvelles prestations et pour documenter les expériences de collaborateurs qui ont fait le pas vers un mode de transport éco-mobilité. 2008		
PMN 19 Action annuelle de sensibilisation et de formation	↕	↻
Une fois par année, une action soit de sensibilisation, soit de formation est conduite. 2008		
PMN 20 Conseil personnalisé	↕	↻
La déléguée à la mobilité est à disposition des collaborateurs pour les soutenir dans leur recherche de solutions alternatives. de suite		
PMN 21 Groupe d'usagers	↕	↻
Le groupe d'usagers se réunit une ou deux fois par année pour suivre l'évolution du plan de mobilité, donner des nouvelles impulsions et partager une petite collation. de suite		
PMN 22 Présentation dans les services	↕	↻
Les collaborateurs prendront connaissance du plan de mobilité lors d'une présentation dans leur service, suivie d'explications pratiques quant au fonctionnement, d'une séance de questions et d'un apéritif. 2008		
PMN 23 Prix Mobinno	↕	↻
Chaque année, lors de la soirée du personnel, un collaborateur/une collaboratrice ayant démontré un comportement exemplaire en terme de mobilité est récompensée par le Prix Mobinno. 2008		



► La communication externe assure la visibilité du plan de mobilité et contribue à motiver d'autres entreprises à imiter la démarche de l'administration communale. ◀

	pendulaire	professionnel
PMN 24 Identité graphique L'identité graphique « mobilité », adaptée aux besoins du plan de mobilité, sera utilisée pour toutes les communications. 2008	†	↻
PMN 25 Communication externe régulière La population sera régulièrement informée quant aux réalisations du plan de mobilité, par exemple dans les « lettres de la municipalité », dans les actualités du site internet et par voie de presse. de suite	†	↻
PMN 26 Information accessibilité Sur le site internet de l'administration, chaque service informe quant aux différents moyens de transport à utiliser pour le rejoindre. 2009		↻
PMN 27 Séances avec participants externes Dans les convocations à des séances avec des participants externes, l'organisateur indique l'accessibilité avec les différents moyens de transport et tient compte des horaires des transports publics. 2009		↻



Les actions qui ne sont pas liées à un mode de transport précis ou qui sont prises dans le but d'assurer le bon fonctionnement du plan de mobilité sont regroupées sous ce chapitre.

	pendulaire	professionnel
PMN 28 Solutions sur mesure Des solutions sur mesure seront élaborées pour les collaborateurs avec déplacements professionnels fréquents, avec prise en compte de facteurs économiques et des déplacements pendulaires. <i>sur demande</i>	↔	↻
PMN 29 Procédure d'engagement de nouveaux collaborateurs Un dossier d'information résumant les prestations en matière de mobilité sera remis aux candidats retenus pour le dernier tour de la procédure de sélection. <i>2009</i>	↔	↻
PMN 30 Adaptation ou création de règlements Le plan de mobilité nécessite l'adaptation ou la création de règlements dans le but de faciliter et de clarifier l'application des mesures. Ces modifications se feront collaboration étroite avec les services, en particulier finances et ressources et relations humaines. <i>2008-2009</i>	↔	↻
PMN 31 Mise en œuvre du plan de mobilité Le plan de mobilité sera mis en place par étapes, en fonction des ressources financières et humaines à disposition, et en collaboration avec les services. Un délai de deux ans à compter à partir de l'adoption du plan de mobilité est visé. <i>2008-2010</i>	↔	↻
PMN 32 Bilan annuel des déplacements Dans le but d'évaluer le succès du plan de mobilité, des bilans annuels documenteront l'évolution du volume des déplacements et des parts modales. <i>2009</i>	↔	↻
PMN 33 Evaluation du plan de mobilité Le plan de mobilité est un instrument évolutif qui doit régulièrement être adapté en fonction du succès des mesures en place, d'éventuels changements des conditions cadre et des besoins des collaborateurs. La fréquence des évaluations prévue est de 2 ans, ou en fonction des besoins. <i>2010</i>	↔	↻

MESURES ASSOCIÉES AU PLAN DE MOBILITÉ

MA 5 Aménagement d'une cafétéria et de coins repas Dans le cadre de la réorganisation des locaux de l'administration, une cafétéria sera aménagée à la Place du Château 3 (en-dessus de la Bretèche). Des coins repas équipés de tables, four à micro-ondes, point d'eau et vaisselle seront aménagés/complétés sur tous les sites.	↔	
MA 6 Cantines d'entreprises à proximité La ville cherchera la collaboration avec des cantines d'entreprises à proximité afin de diversifier les possibilités des collaborateurs de prendre un repas à un prix avantageux.	↔	
MA 7 Evaluation des possibilités de télétravail La ville entamera une démarche pour étudier les possibilités et contraintes liées au télétravail qui intéresserait un pourcentage élevé des collaborateurs.	↔	